

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 19743 Numéro SIREN : 797 982 758 Nom ou dénomination : 95 MAGENTA
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2019 sous le numéro de dépôt 6559

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 06-02-2019

N° DE DEPOT : 006559

N° GESTION : 2013B19743

N° SIREN : 797982758

DENOMINATION : 95 MAGENTA

ADRESSE : 95 boulevard Magenta 75010 Paris

MILLESIME : 2018

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta - 75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS

ET

ANNEXE

Exercice social du 01/10/2017 au 30/09/2018

Cabinet ANGEL & Associés
40, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS

Certifié conforme
S. Foucaud

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	20 044	17 643	2 400	5 855	3 455	59.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	20 044	17 643	2 400	5 855	3 455	59.00
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	31 920		31 920	25 194	6 726	26.70
	Autres créances	5 505		5 505	8 608	3 103	36.05
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	19 791		19 791	13 115	6 675	50.90
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	260		260	255	6	2.24
	Total III	57 476		57 476	47 172	10 304	21.84
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	77 520	17 643	59 877	53 028	6 849	12.92

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018 12		Exercice N-1 30/09/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000		10 000			
	Réserves						
	Réserve légale	1 000		1 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	36 326		50 819		14 493	28.52
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 400		14 493		19 893	137.26
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	52 726		47 326		5 400	11.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	891		1 282		391	30.52
	Dettes fiscales et sociales	5 540		4 419		1 121	25.37
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	720				720	
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	7 151		5 702		1 450	25.42
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	59 877		53 028		6 849	12.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 7 151 5 702

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N30/09/201812			Exercice N-130/09/201712	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	163 305		163 305	159 648	3 658	2.29
Chiffre d'affaires NET	163 305		163 305	159 648	3 658	2.29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				200	200	100.00
Autres produits			4	0	4	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			163 309	159 848	3 461	2.17
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 577	8 235	342	4.15
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			145 101	160 617	15 516	9.66
Impôts, taxes et versements assimilés			776	769	7	0.91
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 455	4 523	1 068	23.62
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0	201	201	99.82
Total des Charges d'exploitation (II)			157 909	174 346	16 436	9.43
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 400	14 498	19 898	137.25
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2018	12	30/09/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change			5		5	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			5		5	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change			1		1	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			1		1	100.00
2. Résultat financier (V-VI)			5		5	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		5 400	14 493		19 893	137.26
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		163 309	159 853		3 456	2.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		157 909	174 346		16 437	9.43
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		5 400	14 493		19 893	137.26

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 59 876.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 163 305.00 Euros et dégageant un bénéfice de 5 399.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 734		
TOTAL	20 734		
TOTAL GENERAL	20 734		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		690	20 044	20 044
TOTAL		690	20 044	20 044
TOTAL GENERAL		690	20 044	20 044

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 879	3 455	690	17 643
TOTAL	14 879	3 455	690	17 643
TOTAL GENERAL	14 879	3 455	690	17 643

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	3 455				
TOTAL	3 455				
TOTAL GENERAL	3 455				

Etat des provisions

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	31 920	31 920	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 505	2 505	
Groupe et associés	2 693	2 693	
Débiteurs divers	308	308	
Charges constatées d'avance	260	260	
TOTAL	37 686	37 686	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	2 693		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	891	891		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 540	5 540		
Autres dettes	720	720		
TOTAL	7 151	7 151		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informa.	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 6 0
Total	2 6 0

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée -
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta, 75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 7 janvier,

A 15 heures,

Les associés de la société 95 MAGENTA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par conformément aux statuts.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain FOULON, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Antoine MAIROT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant l'intégralité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2018,
- le rapport de gestion du Président,



- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 5 400,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	5 400,00 euros
Report à nouveau antérieur :	36 326,00 euros
Solde	41 726,00 euros
Au compte "report à nouveau"	41 726,00 euros
S'élevant ainsi à	41 726,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Handwritten signature and a checkmark.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Sylvain FOULON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S Foulon', written in a cursive style.

Le secrétaire
Antoine MAIROT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A Mairot', written in a cursive style.

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta, 75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 7 JANVIER 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 5 400,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	5 400,00 euros
Report à nouveau antérieur :	36 326,00 euros
Solde	41 726,00 euros
Au compte "report à nouveau"	41 726,00 euros
S'élevant ainsi à	41 726,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Sylvain FOULON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S Foulon', with a long horizontal stroke extending to the right.

95 MAGENTA
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 95, boulevard Magenta, 75010 PARIS
797 982 758 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JANVIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 5 400,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	5 400,00 euros
Report à nouveau antérieur :	36 326,00 euros
Solde	41 726,00 euros
Au compte "report à nouveau"	41 726,00 euros
S'élevant ainsi à	41 726,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 JANVIER 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le Président
Sylvain FOULON

Certifié conforme
SFoulon